



Declaration rectificative

Par **Tage**, le **06/12/2018** à **13:02**

Bonjour,

Nous avons déposé la déclaration de succession en début d'année avec un bien en évaluation basse. Aujourd'hui, nous sommes d'accord pour vendre le bien qui va être différent de 20 000 €, ce n'est pas rien, et c'est pour ça que nous avons accepté.

On peut faire une déclaration rectificative ? Est-ce intéressant ? Dans quelle situation ?

Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **06/12/2018** à **23:10**

Bonjour

Droits de succession complémentaires à payer ou impôt sur la plus value, je crois que c'est à vous de choisir.

Lisez ici

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1382-PGP.html>